

13 avr 2018 -09:57

Près d'un bénéficiaire du revenu d'intégration sur deux bénéficie déjà d'un projet individualisé d'intégration sociale

Bruxelles, le 13 avril 2018. Depuis la généralisation du projet individualisé d'intégration sociale (PIIS), le nombre de projets conclus par les usagers du CPAS ne cesse d'augmenter. Sur la base du nombre de dossiers introduits, le service Études du SPP Intégration sociale constate une tendance positive : 45,2% [1] des bénéficiaires du revenu d'intégration s'étaient déjà lancés dans un PIIS en octobre 2017. La situation d'un demandeur d'aide étant différente d'une personne à l'autre, les assistants sociaux sont de plus en plus nombreux à opter pour ce type de plan, en concertation et en accord avec le bénéficiaire.

Depuis novembre 2016, toute personne introduisant une demande d'aide doit se voir proposer un PIIS dans les trois mois. Ce PIIS est adapté à la situation et aux capacités du demandeur. Le PIIS est obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans et pour les nouveaux bénéficiaires du revenu d'intégration.

En octobre 2017, 63.582 bénéficiaires du revenu d'intégration avaient un parcours sur mesure en poche. Dans 19.597 cas, le PIIS vise des études de plein exercice. Ce type de PIIS orienté 'études' encourage notamment les jeunes de moins de 25 ans à obtenir un diplôme en vue de leur insertion sur le marché du travail.

Augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration

Le nombre mensuel moyen de personnes ayant reçu un revenu d'intégration en 2017 a augmenté jusqu'à atteindre 139.871, ce qui représente une hausse de 11,1% par rapport à la même période de 2016.

Au cours des dix premiers mois de 2017, la population émergeant au CPAS a davantage augmenté en Flandre (+19,8%) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (+7,2%) et en Wallonie (+9%). Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration par rapport au chiffre de population est toutefois de 5,66 pour 1000 habitants dans les villes et communes flamandes, contre 18,20 pour les villes et communes wallonnes et 31,91 pour Bruxelles.

Deux groupes de bénéficiaires

La hausse de 11,1% peut être décomposée en deux groupes.

On a d'une part la crise de l'asile et ses effets. Le groupe des réfugiés reconnus et des bénéficiaires de la protection subsidiaire comptent en effet pour 6,9% dans le chiffre de croissance. L'importance relative des réfugiés reconnus au sein de la population bénéficiaire est plus élevée dans les cinq grandes villes (16,5%), les grandes communes (13,8%) et les communes de taille moyenne (11%). Leur proportion est moindre dans les petites entités (7,1%).

Les autres bénéficiaires, quant à eux, contribuent à la hausse à hauteur de 4,2%. Cette catégorie comprend notamment des personnes confrontées à un risque accru de pauvreté (personnes peu scolarisées, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones, ...). Ce groupe subit encore les conséquences de la crise financière, de la limitation dans le temps du droit à une allocation d'insertion,...

Vous trouverez plus de détails au sujet de ces chiffres sur notre site web : [bulletin](#).

[1] Chiffres basés sur les dossiers introduits pour octobre 2017

[2] On entend par 'nouveau bénéficiaire' toute personne n'ayant pas perçu de revenu d'intégration au cours des trois derniers mois.

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie
Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 508 85 86
<http://www.mi-is.be>

Jan De Coninck
Porte-parole
+32 475 824 160
+32 2 508 86 95
jan.deconinck@mi-is.be